

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Conseiller à la formation» (code 980301U36D1) classée dans le domaine des sciences psychologiques et de l'éducation de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court

A.M 23-05-2018

M.B. 12-06-2018

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 29 mars 2018;

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Conseiller à la formation» (code 980301U36D1) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée dans le domaine des sciences psychologiques et de l'éducation de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court.

Article 2. - Le présent arrêté sort ses effets le 1^{er} juillet 2018.

Bruxelles, le 23 mai 2018.

I. SIMONIS,

Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances